RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie Coutumière

Commune Oti 2

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUES

PCC Elaboré en	Octobre 2024
Contingences couvertes	Inondation, Débordement de la crise du Sahel, Feux de végétation /Incendie.
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Septembre 2026

Sommaire

Liste des acronymes iii
Liste des tableaux iv
Liste des figures iv
Introduction 1
1 PROFIL DE LA COMMUNE 2
1.1 Cadre biophysique et administratif 2
1.1.1 Localisation et relief de la commune 2
1.1.2 Hydrographie 4
1.1.3 Climat 4
1.1.4 Végétation et faune 5
1.1.5 Sols 5
1.1.6 Organisation administrative 5
1.2 Cadre socio-économique 6
1.2.1 Évolution de la population 6
1.2.2 Activités socio-économiques 7
1.3 Cartographie des aléas 7
Alea 1 : inondations 7
Alea 2 : Tempêtes et vents violents 8
Alea 3 : Feux de végétation 8
Alea 4 : Incendies 8
Alea 5 : Conflits intercommunautaires 8
Alea 6 : Epidémies/épizooties 8
Alea 7 : Débordement de la crise du sahel 9
2 HIÉRACHISATION DES RISQUES 11
2.1 Grille de hiérarchisation des aléas 11
2.2 Résultats de la hiérarchisation des aléas 11
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS 12
3.1 Définition des scénarii 12
3.1.1 Contingence 1 : Inondation 12
3.1.2 Contingence 2 : Débordement de la crise du sahel 12
3.1.3 Contingence 3 : Feux de végétation /Incendie 12

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles 13
3.2.1 Cas de la contingence 1 : Inondation 13
3.2.2 Cas de la contingence 2 : Débordement de la crise du Sahel 13
3.2.3 Cas de la contingence 3 : Feux de végétation / Incendie 13
4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE 14
4.1 Capacités des acteurs d'intervention 14
4.2 Hypothèses de planification 16
4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : Inondation 16
4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : Débordement de la crise du Sahel 17
4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : Feux de végétation / incendie 18
5 PLAN DE REPONSE 19
5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : Inondations 19
5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : Débordement de la crise du sahel 20
5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Feux de végétation/Incendies 22
6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE 23
7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES 23
Conclusion 24
Annexes 25
Annexe 1 : Glossaire 25
Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux Inondations 26
Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux Débordement de la crise du Sahel 33
Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse à la Feux de végétation 39
Annexe 5 : Liste des associations et ONG humanitaires 42

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ASC	: Agent de Santé Communautaire
CCD	: Comité Cantonal de Développement
CEET	: Compagnie Energie Electrique du Togo
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugies
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CVD	: Comité Villageois de Développement
FDS	: Forces de Défenses et de Sécurité
HI	: Handicap International
IFAD	: Institut de Formation en Alternance pour le Développement
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PCC	: Plan Communal de Contingence
PFA	: Paralysie Flasque Aigue
PRC	: Plan Régional de Contingence
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PURS	: Programme d'Urgence pour la Région des Savanes
REEFED	: Réseau des Femmes pour le Développement
RGPH5	: Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
SNU	: Système des Nations Unies
WASH	: Eau, Hygiène et Assainissement

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités 11
Tableau 2 : Aléas retenus 11
Tableau 3 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Oti2 14

Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation et relief de la commune 3
Figure 2 : Carte administrative de la commune 6
Figure 3 : Carte des aléas de la commune 10
Figure 4 : Schéma de la coordination 24

Introduction

La région des savanes fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entrainent de plus en plus d'évènements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, les fortes chaleurs, les séquences sèches, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, le débordement de la crise du Sahel, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région.

La commune d'Oti2, en plus de ces aléas, fait particulièrement face aux épidémies/épizooties/épiphyties, pollutions, érosions du sol, etc. On assiste ainsi, à des situations d'urgences contraignant les populations au déplacement forcé. Par exemple la commune a enregistré respectivement 67 ; 449 et 725 déplacés en 2022 ; 2023 et 2024. L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représente une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à cette situation, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification d'une préparation et réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter ou réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune Oti2 élaboré et validé par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scenarii et cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et la gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Situation : La commune de l'Oti 2, située entre 0°11' et 0°40'52'' de longitude Est et 10°22'38''et 10°40'37'' de latitude Nord couvre une superficie de 986 km². Elle est limitée au Nord par les communes de Tône 1, de Kpendjal Ouest 1 et de Kpendjal 2, au sud par la République du Ghana et la commune de l'Oti 1, à l'est par la commune de l'Oti Sud 1, et à l'Ouest par la commune de Tandjoaré 1. S'ouvrant sur le Ghana au Sud, la commune de l'Oti2 est au carrefour de la route nationale n°1 reliant Lomé à Cinkassé. Cette situation est à l'origine du dynamisme du chef-lieu Barkoissi et constitue un moteur de développement économique.

Relief : La commune de l'Oti2 se situe dans la plaine sédimentaire de l'Oti. Les altitudes y varient entre 114 et 247 m avec une moyenne de 158 m. C'est une plaine assez monotone, caractérisée par des pentes très faibles. Les vallées, mal exprimées sont constituées par des sortes de dépressions en berceau à fonds larges et à versants fuyants (KANKPENANDJA L., 2016).

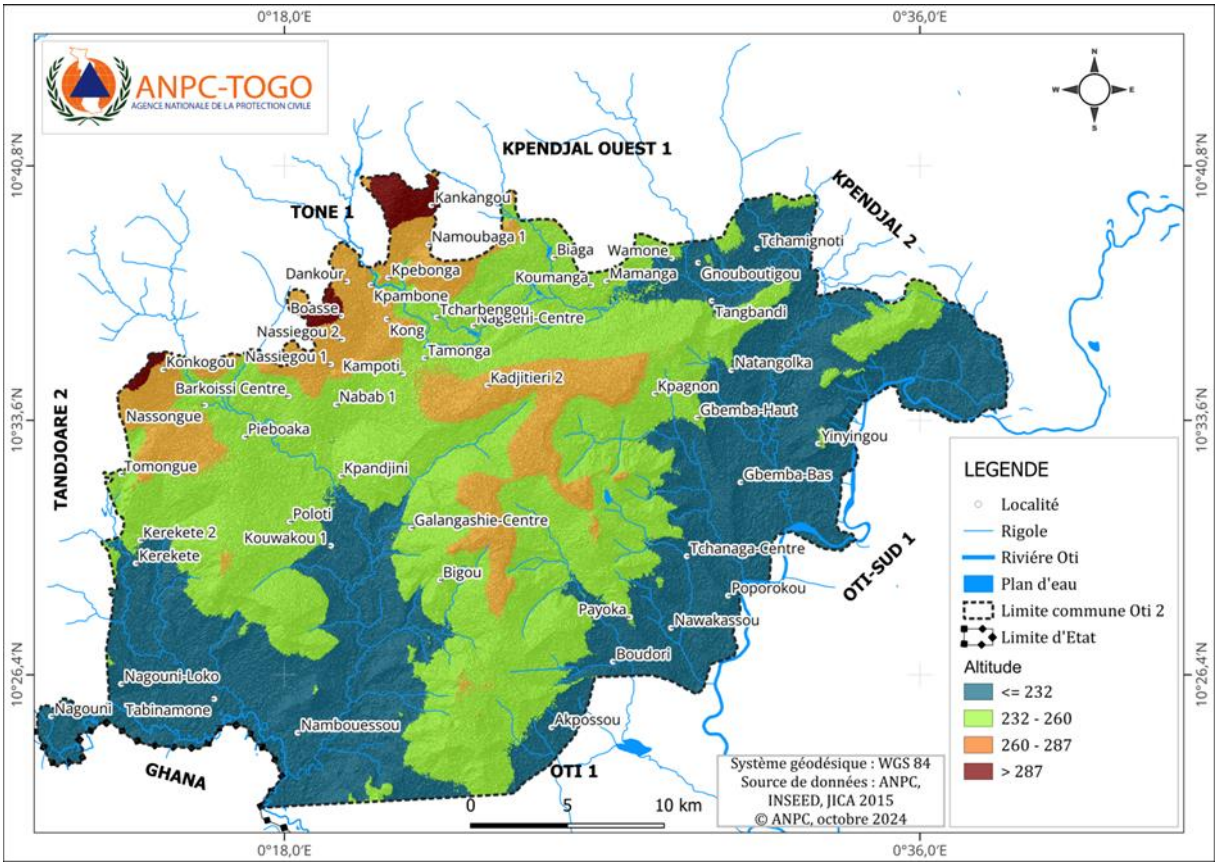

Figure 1 : Carte de localisation et relief de la commune

1.1.2 Hydrographie

La commune de l'Oti2 est drainée par l'Oti et deux de ses affluents de rive droite à savoir, la rivière Namiélé au Nord et à l'Est, et la rivière Gambara (Laktaon) à l'Ouest. La principale rivière, l'Oti forme la limite orientale de la commune, sur environ 41 km. Elle a un débit moyen de 110,1 m/s au poste hydrométrique de Mango. Elle est caractérisée par une très forte hydraulicité, selon Gnongbo et Kankpenandja (2014). Aussi, rencontre-t-on des rivières telles que Djatoite-Biong, Manlik, Namoundjol, Lampién, Kalak, Nadjoundi, Koméporga, Soumboun, qui drainent les petites vallées.

1.1.3 Climat

La commune de l'Oti2, jouit d'un climat tropical de type soudanien. Ce climat est caractérisé par l'alternance d'une saison sèche de mi-octobre à mi-mai avec l'alizé du nord-est (harmattan de novembre à février) et d'une saison pluvieuse de mi-mai à mi-octobre bercée par un vent doux (la mousson). La commune appartient à une des zones les plus arrosées de la région des savanes et enregistre des précipitations de l'ordre de 800 à 1200 mm par an. Cependant, on dénote une mauvaise répartition de ces pluies au cours de la saison pluvieuse.

La commune est marquée par de fortes chaleurs. Les températures moyennes annuelles se situent autour de 30°C et les extrêmes moyens entre 25 et 34°C à Mango-Station. Les températures absolues sous abris varient entre 18°C en décembre, mois le plus froid et 33°C en mars-avril, période de fortes chaleurs. On identifie en moyenne 5 mois froids où les températures sont inférieures à 27°C contre 7 mois chauds où les températures sont largement supérieures à 27°C. Durant la saison des pluies (mai - octobre) les températures n'excèdent guère les 30°C.

L'humidité relative de l'air est de 67 % en moyenne. En décembre et janvier, on enregistre le plus faible taux d'humidité, 42 à 50 %. L'évaporation est intense, elle est de 2160 mm

D'une manière générale, les conditions climatiques avec une pluviométrie moyenne autour de 1000 mm sont assez bonnes pour l'ensemble des cultures pratiquées dans le milieu. Cependant, la mauvaise répartition mensuelle avec parfois des séquences sèches assez longues, l'arrivée parfois tardive des pluies et leur fin précoce sont des facteurs défavorables pour le développement de la culture pluviale.

1.1.4 Végétation et faune

La commune de l'Oti2 appartient à la zone écologique I des subdivisions écologiques du Togo (Brunel, 1984). C'est une végétation savanicole dont la répartition dépend de la topographie, des sols et de l'action anthropique. On y distingue des savanes herbeuses, arbustives, arborées et boisées ; des forêts claires et des galeries forestières ainsi que quelques bosquets sacrés.

La commune de l'Oti 2 regorge une faune assez riche liée à la réserve de faune et de flore de l'Oti-Mandouri et à la forêt classée de Galangashie. Elle est composée des animaux comme le rat, le cob, le lion, la panthère, le buffle, le phacochère, des hippopotames, des éléphants, gorilles, pintades sauvage, perdrix… Cependant, cette riche faune connaît de nos jours une détérioration sans précédent. De nombreuses espèces d'oiseaux y sont identifiées selon la monographie préfectorale de 2013.

1.1.5 Sols

Les principales couvertures pédologiques identifiées sont des Ferruginosols et des Fluviosols. Les Ferruginosols occupant les sommets d'interfluves, les versants et les glacis sont dans l'ensemble concrétionnés. Ces couvertures sur grès, silexite et sur argilites de Mango sont en grande partie concrétionnées, non indurée et en général gravillonnaires ou graveleux en surface.

1.1.6 Organisation administrative

La commune de l'Oti 2 est composée de cinq (5) cantons à savoir : Barkoissi, Galangashie, Loco, Nagbéni et Tchanaga. Barkoissi, chef-lieu de la commune, est situé à environ 43 km de Dapaong et à 29 km de Mango.

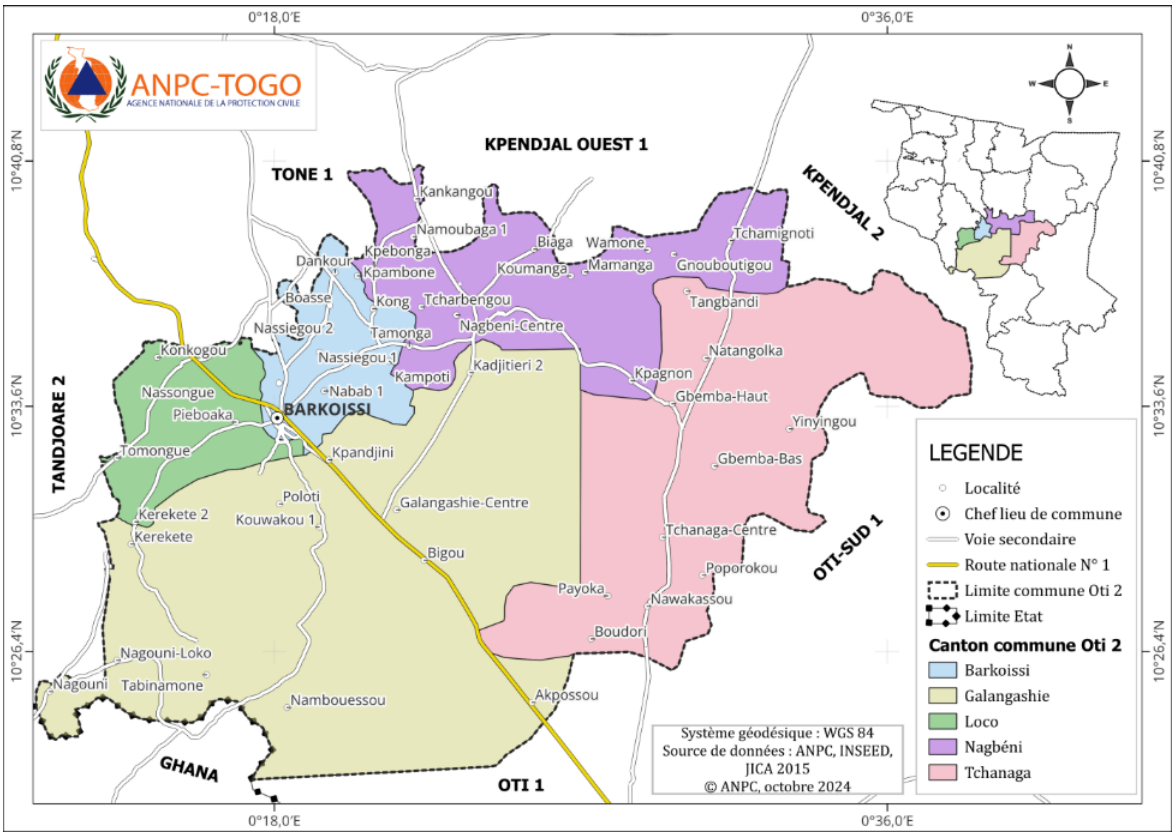

Figure 2 : Carte administrative de la commune

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

Densité et répartition spatiale de la population : La population totale de la commune de l'Oti2 s'élève à 70 369 habitants (RGPH5) avec une densité de 71 hbts/km². Elle est repartie comme suit : canton de Barkoissi (21060 hbts) canton de Galangashie (14810 hbts), canton de Tchanaga (8973 hbts), canton de Nagbéni (19607 hbts) et canton de Loco (5919 hbts) (RGPH5). Cette population est majoritairement féminine (36 482 femmes contre 36 482 hommes).

Structures traditionnelles : L'organisation sociale dans la commune de Oti2 est faite autour de la chefferie traditionnelle. On a cinq chefs canton qui ont chacun sous son autorité, des chefs de villages. Ces chefs sont d'une part, garants des us et coutumes suivant la constitution et la loi sur la chefferie traditionnelle et d'autre part, ils participent à la gestion socio-économique et culturelle de la commune. Aux côtés de la chefferie traditionnelle, les leaders religieux jouent également un rôle important dans l'organisation sociale.

Litiges : Les conflits rencontrés dans la commune sont majoritairement liés au foncier. Pour la résolution des litiges, la population met l'accent sur le rôle déterminant de la chefferie traditionnelle. Par ailleurs il existe une commission domaniale qui constitue l'organe local de règlement des litiges fonciers. Toutefois, la justice demeure la voie légale pour le règlement des litiges.

Mouvements migratoires : Le mouvement migratoire est important dans la commune. Les jeunes partent en effet vers des zones d'accueil plus favorables à leur épanouissement dans les préfectures voisines de la région des plateaux et des pays voisins notamment la Côte d'ivoire, Ghana, Burkina Faso etc. Il est exacerbé par le débordement de la crise du sahel.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'agriculture est la principale activité économique, favorisée par la disponibilité de terres cultivables et de ressources humaines. Les principales cultures produites par la majorité des paysans sont : le mil, le maïs, le soja, le haricot, l'igname, le riz, le sorgho, l'arachide, le piment et le coton etc.

La **production animale** est caractérisée par l'élevage des volailles, de caprins, d'ovins, de bovins, de porcins, etc. Cet élevage est renforcé par la présence des éleveurs bouviers de transit de janvier à mai, période au cours de laquelle le marché de bétail est florissant.

L'**artisanat** est composé des tisserands de pagnes traditionnels, des couturiers, des menuisiers, des maçons, des vanniers, des soudeurs, des mécaniciens, des coiffeurs. Ces activités occupent une forte proportion de jeunes et de femmes et contribuent à résorber le chômage et créer de la richesse

L'**activité commerciale** est fortement développée dans la commune du fait de sa proximité par rapport au Bénin. Les échanges quoique peu diversifiés, concernent les produits agricoles (soja, maïs, haricot, riz, arachide), les produits d'exploitation (coton, bois), d'élevage, de pêche, et les produits issus de la transformation ou manufacturés tels que les tissus, les boites de conserves, les sacs, les ustensiles de cuisine etc.

1.3 Cartographie des aléas

Alea 1 : inondations

Les inondations au niveau de la commune sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période allant souvent de la mi-juillet à la mi-septembre, à l'installation anarchique des

habitations et des activités humaines sur les berges des cours d'eau et des bas-fonds, au déboisement, à l'absence des ouvrages de drainage des eaux pluviales et d'assainissement.

En octobre 2024, la commune a enregistré de grandes pluies diluviennes occasionnant d'importants dégâts matériels (infrastructures, cultures, habitations, etc.), des pertes de récoltes et des animaux, des blessés. On dénombre de grandes superficies de cultures dévastées.

Alea 2 : Tempêtes et vents violents

Les vents violents sont très fréquents dans la commune de l'Oti2. Ils arrivent avec une vitesse de 100 à 115 Km/h. Ces vents sont à l'origine de la dégradation des sols due à l'érosion éolienne, la perte de la biodiversité, la verse des cultures entrainant ainsi la famine. Ils causent également des pertes économiques et en vies humaines, accroissent l'exode rural et le nombre de déplacés climatiques (Premier Rapport Biennal Actualisé Togo, 2017). En 2023, la commune de l'Oti2 a enregistré des vents violents occasionnant le décoiffement des maisons et des infrastructure socio culturelles.

Alea 3 : Feux de végétation

Les feux de végétation sont récurrents dans la commune Oti2, et constituent un frein à la conservation, à la régénération, au développement des écosystèmes forestiers, à la conservation des sols et à la production agricole. Ils sont liés à la mauvaise pratique de l'élevage bovine, des activités de carbonisation et du phénomène de braconnage.

Alea 4 : Incendies

Le stockage et la vente illicite des produits inflammables, les court- circuits sont des facteurs aggravant les risques d'incendies.

Alea 5 : Conflits intercommunautaires

Le non-respect de la période et des couloirs de transhumance, la sédentarisation de certains transhumants engendrent des conflits entre agriculteurs et éleveurs causant d'énormes dégâts sur le plan social, environnemental et économique

Alea 6 : Epidémies/épizooties

La commune fait face à un certain nombre d'épidémies dont les plus récurrentes sont : la méningite, le paludisme, la dengue, la fièvre jaune, la rougeole et la paralysie flasque aigue (PFA). Entre Févier –mai 2024, 05 cas de rougeole, 03 cas de PFA et 06 cas de méningite bactérienne aiguë ont été enregistrés dans la commune. L'existence des épizooties de charbon

bactéridien, de peste porcine africaine, de chenille légionnaire d'automne et les criquets pèlerins constituent un risque majeur pour la population. Aussi, note-t-on la peste des petits ruminants, la pseudo-peste aviaire.

Alea 7 : Débordement de la crise du sahel

Le débordement de la crise du sahel entraine des dégâts matériels importants, de nombreux blessés, des pertes en vies humaines et des milliers de personnes déplacées et réfugiés. La commune de l'Oti 2 a connu ses premières attaques terroristes meurtrières dans la nuit du lundi 02 septembre 2024 à Tangbane dans le canton de Tchanaga.

Alea 8 : Sécheresse

Les sécheresses prolongées réduisent la production alimentaire et la disponibilité en eau et, dans le pire des cas, entraînent des souffrances humaines considérables et la perte de vies. Les sécheresses ont un impact négatif sur les fonctions des écosystèmes, réduisent la stabilité sociale, politique et économique et peuvent accroître la vulnérabilité à d'autres catastrophes naturelles telles que les vagues de chaleur et les vents violents.

Les dernières enquêtes sur les chocs ayant affecté les ménages togolais en 2015, indiquent que les dernières vagues de sécheresse de 2013 et 2014 ont affecté 20,2% de la population totale (INSEED, 2016). Ainsi, dans 93,8% des ménages, les productions agricoles ont diminué suite à la sécheresse ou à l'irrégularité des pluies. Cette situation a provoqué la baisse significative des productions céréalières et légumineuses.

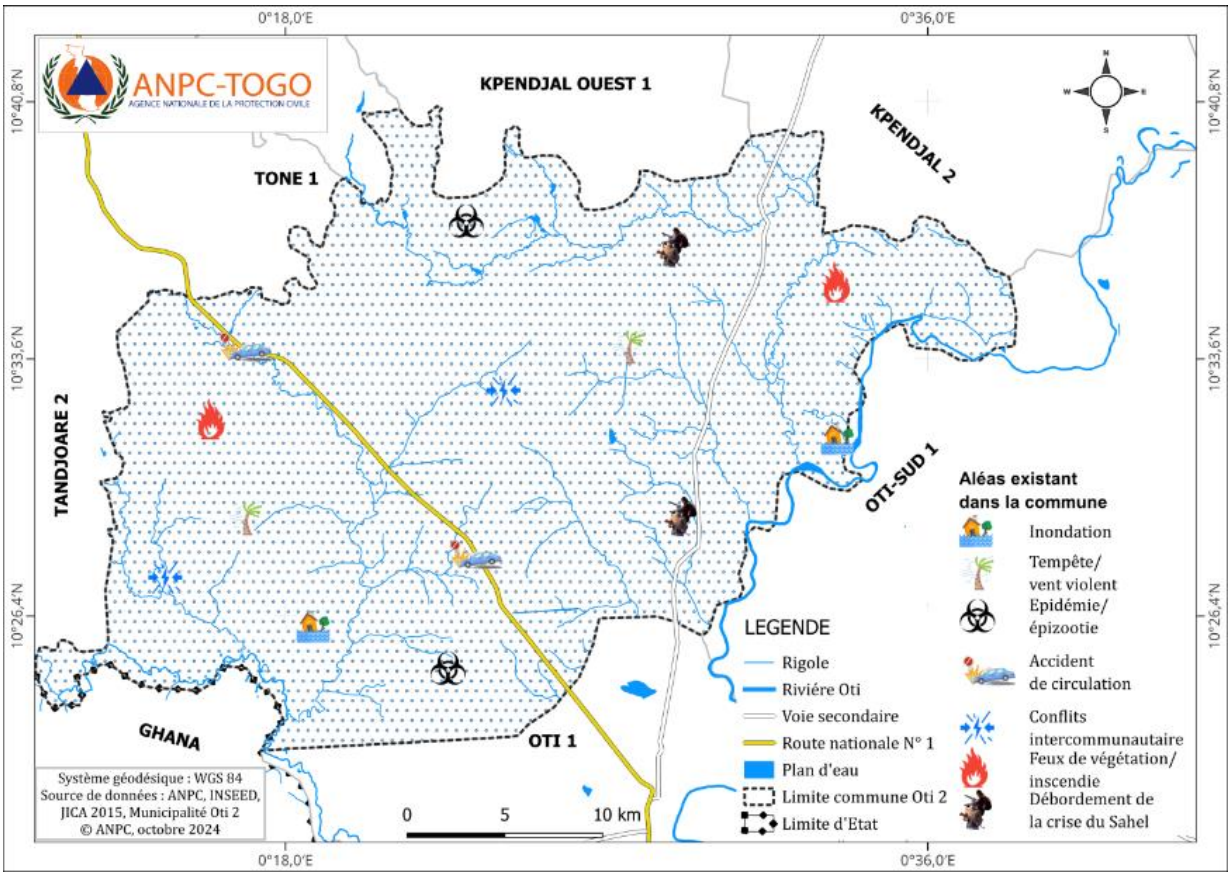

Figure 3 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRACHISATION DES RISQUES

2.1 Grille de hiérarchisation des aléas

Selon la cartographie des aléas, les majeurs identifiés actuellement sont les suivants : débordement de la crise du sahel, tempêtes/vents violents, sécheresse, conflits intercommunautaires, épidémies/épizooties/épiphyties, feux de végétation, incendies et inondations.

La méthode d'hiérarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : Sévérité = Probabilité x Impact.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles parmi la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

2.2 Résultats de la hiérarchisation des aléas

Aléas	Probabilité	Impact	Sévérité	Rang
Conflits Intercommunautaires	1	1	1	5
Débordement de la crise du sahel	2	2	3	2
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	1	1	1	5
Feux de végétation/Incendies	2	1	2	3
Inondations	2	2	4	1
Sècheresse	1	1	1	5
Tempêtes/Vents Violents	2	1	2	4

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : Inondation, Débordement de la crise du sahel, Feux de végétation/ Incendies (tableau 2).

Tableau 2 : Aléas retenus

Aléas	Probabilité	Impact	Sévérité	Rang
Inondation	2	2	4	1
Débordement de la crise du sahel	2	2	3	2
Feux de végétation/ Incendies	2	1	2	3

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : Inondation

Meilleur cas	Plusieurs localités de la commune connaissent des pluies régulières qui n'occasionnent aucun dégât humain ni matériel.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des pluies entrainant des inondations. Ces inondations occasionnent certains sinistres et dégâts tels que l'écroulement de certaines maisons et édifices, destruction de certaines cultures, érosion et submersion de certaines voies perturbant les activités économiques.
Pire cas	Une grande partie de la commune est touchée par des inondations, occasionnant d'énormes dégâts matériels des centaines de blessés, une dizaine de morts et des centaines de sans-abris et plusieurs déplacés Principalement on note la destruction des maisons, des récoltes, des animaux, l'effondrement d'infrastructures socio-collectives et économiques notamment les écoles, les marchés, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques, le blocage des routes. **Amplitude** : 30 % du territoire de la commune de l'Oti 2 **Localisation** : les 5 cantons (Tchanaga, Nagbéni, Barkoissi, Galangashie et Loco) de la Commune de l'Oti 2.

3.1.2 Contingence 2 : Débordement de la crise du sahel

Meilleur cas	La situation sécuritaire au sahel engendre peu de mouvements des populations du Burkina Faso, des préfectures de kpendjal et Kpendjal-Ouest vers la commune. Grâce à la synergie d'actions entre les acteurs, la gestion des déplacés a été contenue.
Cas probable	Quelques localités de la commune enregistrent un afflux de réfugiés et des déplacés. Ce qui impacte les moyens de subsistance des familles hôtes, perturbe les activités socio-économiques, réduit l'espace de vie et l'accès humanitaire, augmente les tensions sociales.
Pire cas	Plusieurs localités de la commune sont occupées par les groupes armés non étatiques/criminels causant d'importants dégâts : plusieurs décès, des milliers de déplacés, des troupeaux d'animaux morts/disparus, de grandes étendues de champs détruits. Des voies bloquées, et arbres coupés, des maisons et infrastructures socio-économiques détruites. **Amplitude** : 20% du territoire de la commune de l'Oti 2 **Localisation** : 3 cantons (Tchanaga, Galangashie et Nagbéni) de la Commune de l'Oti 2

3.1.3 Contingence 3 : Feux de végétation /Incendie

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des séquences de feux de végétation maitrisés par la population.
Cas probable	Quelques localités de la commune connaissent les feux de brousse avec destruction de culture. Certains ménages subissent des incendies avec peu

	d'impacts sur les concessions.
Pire cas	Plusieurs localités de la commune connaissent les feux de brousses avec des hectares de culture détruits, des concessions brulées et des centaines de têtes d'animaux morts. Aussi, les incendies sont-ils enregistrés dans un nombre important de ménages. Ces situations entrainent l'insécurité alimentaire, et des conflits communautaires par endroit. **Amplitude** : 20 % du territoire de la commune de l'Oti 2 **Localisation** : Les cinq cantons de la commune de l'Oti 2

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : Inondation

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Pluies récurrentes et abondantes ; réduction de la visibilité ; étendue de la pluie, ouverture des vannes du barrage de Koumpiega au Burkina Faso	Ecroulement des habitations, des écoles, des centres de santé, de ponts… ; nombreux sans abris, pollution d'eau ; déplacement des populations, augmentation des cas de maladies hydriques causant de plus en plus de décès ; submersion des axes routiers ; perturbation des réseaux électriques et téléphoniques ; destruction des récoltes, des champs et des habitations, perte en vies humaines

3.2.2 Cas de la contingence 2 : Débordement de la crise du Sahel

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Présences suspectes, présence de cellules actives des groupes armés non étatiques, des incursions par moment dans la commune, des groupes armés terroristes /groupes criminels organisés, pose des mines dans les forêts et sur les voies.	Plusieurs blessés, beaucoup de pertes en vies humaines, perturbation dans la délivrance des services sociaux de base et des activités économiques, insécurité, séparation des familles, destruction des infrastructures, beaucoup de déplacés internes et réfugiés, pillage et vandalisme, famine et malnutrition.

3.2.3 Cas de la contingence 3 : Feux de végétation / Incendie

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Le retard dans les récoltes ; L'insuffisance des pares-feux ; Fort ensoleillement ; forte température, augmentation de la vitesse des vents ; Construction anarchique des maisons ; les courts circuits	La destruction des cultures, des récoltes, l'insécurité alimentaire ; destruction des forêts communautaires, des domaines d'habitation ; la perte des animaux ; importante perte de la biodiversité ; déplacement des populations ; augmentation des cas de malnutrition ; augmentation des conflits sociaux ; destruction du matériel et des installations socio-collectives ; perte en vie humaine ; augmentation de la pauvreté ; augmentation des sans-abris ; augmentation de la délinquance, l'alcoolisme.

4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus.

Tableau 3 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Oti2

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Barkoissi	Personnel (18) ;	Local, matériel informatique et roulant	Coordination des actions de réponse aux urgences
ANPC	Mango	Personnel (07) ;	Local, matériel informatique et roulant	Préparation, réponse, appui-conseil, formation, secours et sauvetage, protection des personnes vulnérables
Police	Barkoissi	Personnel ;	Local, matériel informatique	Préparation, réponse, appui-conseil, formation, secours et sauvetage, protection des personnes vulnérables
Gendarmerie	Barkoissi et Nagbeni	Personnel ;	Local, matériel informatique	Préparation, réponse, appui-conseil, formation, secours et sauvetage, protection des personnes vulnérables
Action sociale	Galangashie	Personnel (01) ;		Evaluation, appui-conseil, formation, réponse aux urgences, prise en charge psycho-sociale
Santé	Barkoissi, Nassongue, Kérékété,	Personnel ;	Local, matériel médical, informatique et roulant	Appui-conseil, formation, soin médical…

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
	Galangashie, Tchanaga, Nagbeni, Kankangou			
Education	Dans les 5 cantons	Personnel (481) ;	Salle de classe, matériel didactique	Formation, accueil
ICAT	Les 5 cantons de la commune	Personnel (05) ;	Matériel roulant et informatique	Appui et conseil, collecte de données, formation
ANAMET-Mango	Mango	Personnel ;	Local, matériel informatique	Alerte et prévision
CRT	Mango	Personnel (78) ;	Local, matériel informatique et roulant ; matériel de secourisme	Secours, alerte, formation, collecte de données, assistance

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : Inondation

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Installer les sinistrés dans un endroit sûr	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio-collectives, sensibiliser les familles, aménager les sites d'accueil ; faire un appel de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora.
Evacuer les sinistrés	Insuffisance de moyens de transport ; Insuffisance des moyens et personnel de sauvetage ;	Mobiliser les moyens de transport, les kits et le personnel de sauvetage ;
Assister les sinistrés en vivres, non vivres et en eau potable	Inaccessibilité des zones sinistrées Insuffisance de ressources humaines, financières et matériels	Aménager les voies Mobiliser des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Organiser des séances de sensibilisation.	Indisponibilité des sinistrés Inaccessibilité des zones sinistrées Insuffisance de ressources financières et matériels	Mobiliser des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora). Aménager les voies Exploiter la radio locale.
Maintenance des infrastructures d'assainissement	Insuffisance de ressources financières et matérielles ; Inexistence des ouvrages d'assainissement ;	Appel de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora ;

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : Débordement de la crise du Sahel

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les déplacés sont installés dans un endroit sûr	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels, occupation illicite et illégale des maisons inachevées.	Faire recours aux infrastructures privées, domiciles privés, foyers d'accueil ; mobiliser les ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement, Inaccessibilité de la zone/Insécurité.	Installer les postes de soins mobiles, aménager les voies, Renforcer la présence des FDS.
Les déplacés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Inaccessibilité de la zone Insuffisance de moyens financiers et matériels, Insécurité.	Aménager les voies, Mobiliser les ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) et les matériels, Renforcer la présence des FDS
Les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobiliser les ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobiliser les ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Installer, équiper les salles de classes mobiles et recruter du personnel enseignant.
Prise en charge psychosociale des déplacés	Insuffisance des ressources humaines	Recrutement du personnel spécialisé pour la prise en charge psycho sociale des déplacés

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : Feux de végétation / incendie

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les déplacés sont accueillis et installés sur les sites d'accueil sécurisés.	Inexistence des sites d'accueil, risque d'insécurité sur les terrains publics, insuffisance de moyens financiers et matériels. Insuffisance du personnel des travailleurs sociaux	Aménager les sites d'accueil ; mobiliser les ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora). Renforcement de la présence des travailleurs sociaux
Les blessés sont pris en charge à temps.	Insuffisance de moyens de transports des blessés/ Inaccessibilité de la zone/Insécurité.	Alerter les sapeurs-pompiers Evacuer les blessés graves Installer des postes médicaux avancés
Les déplacés sont assistés en vivres et non vivres et approvisionnés en eau potable.	Insuffisance de vivres et non vivres et d'eau potable Insuffisance de moyens financiers et matériels.	Mobilisation des ressources internes et externes fonds de l'Etat, de la commune, des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les victimes sont assistées pour la réhabilitation des habitations	Insuffisance de ressources humaines en matière d'évaluation des dommages. Insuffisance de moyens financiers	Recourir à l'ANPC et tous les acteurs concernés pour les évaluations rapides Mobiliser les ressources internes et externes (fonds de l'Etat, de la commune, des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobiliser les ressources internes et externes (fonds de l'Etat, de la commune, des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement le personnel enseignant.
Les populations sont sensibilisées sur le calendrier de gestion des feux de végétations.	Non-respect du calendrier des feux précoce	Organiser des campagnes de sensibilisation sur la règlementation en matière de la gestion des feux de végétation
Respecter la règlementation en matière de construction	La méconnaissance de la réglementation en matière de construction	Consulter les services techniques compétents en matière de construction
Organiser des séances de sensibilisation	Insuffisance de ressources financières et matériels	Mobiliser des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora). Exploiter la radio locale.

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : Inondations

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales.	
b. Objectifs (pour **5 000** ménages et infrastructures socio-collectives)	
· Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; · Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; · Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; · Aménager les voies d'accès alternatives · Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	**Activités**
Maire	Assure la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	**Activités**
ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, les mairies, Organisations villageoises, SNU, ONGs/OSC, la CRT.	-Secours et sauvetage ; -Collecter, analyser et diffuser les données ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et les non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après les inondations ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	**Activités**
Mairie, ANPC, Action Sociale, Santé, agriculture, eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, CRT, OSC, …	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
· Logistique de la mairie · Logistiques du groupement de la gendarmerie et de la police · Logistiques des Sapeurs-pompiers et ANPC · Logistiques des différentes Directions	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents Responsables de Services.

Régionales. · Logistiques des communautés à la base, des OSC et des privés	
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	- création de fonds d'aide aux urgences
h. Ressources externes	
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora,	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences

i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Commune, ANPC, Action sociale, Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la commune, OSC, etc.	Maire ANAMET
Monitoring	, Commune, DP, ANPC, Action sociale, ANAMET, , Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : Débordement de la crise du sahel

a. **Déclaration de l'urgence**	
L'urgence est déclarée par le Maire sur la base des informations reçues des structures sécuritaires, administratives, chefs des communautés et autorités locales.	
b. **Objectifs** (pour **5 000** ménages et infrastructures socio-collectives)	
Alerter la population de la menace, Secourir les populations en situation d'urgence, Apporter une assistance humanitaire aux victimes (vivres et biens non alimentaires, abris, éducation, assistance médicale, psycho-sociale, etc…), Protéger les personnes et leurs biens, Renforcer les moyens de production des personnes affectées Assurer les besoins en WASH des sinistrés.	
c. Coordination	
Acteurs	**Activités**
Maire	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse humanitaire
d. Mise en œuvre	
Acteurs	**Activités**
Défense et sécurité, ANPC, PURS, ANADEB, Agriculture, Santé, Education, Action Sociale/CNAR, Eau et Assainissement ; CIPLEV, Travaux publics, Urbanisme, SNU, OSC (REFED, CRT, Plan	· Sauver et secourir les victimes, · Apporter une réponse humanitaire (abris, alimentation, éducation, intrants, eau potable, prise en charge médicale etc.) · Collecter, analyser et diffuser les données, · Etablir la documentation et le statut des réfugiés, · Mobiliser les ressources internes et externes, · Renforcer les infrastructures socio collectives de base ; · Sensibiliser les populations sur la cohésion sociale et l'extrémisme violent,

International, HI, syndicats etc.), Volontaires de protection civile, comités d'alertes précoces	• Renforcer les structures étatiques et communautaires, • Protéger les couches vulnérables (enfant non accompagné, enfant soldat, personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes enceintes) ; • Lutter contre les VBG/exploitation et abus sexuels ; • Développer les mécanismes d'accompagnement psycho-sociaux.
e. EVALUATION	
Acteurs	**Activités**
Acteurs de la plateforme RRC, OSC et PTF	Evaluer les dégâts, les dommages, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Les agents des services techniques et institutions concernés, Organisations villageoises, SNU, CRT, OSC, Plan international, HI, OCDI, etc.	
Ressources Matérielles	
Logistiques des différentes Directions préfectorales, des FDS, de l'opération Koundjouaré, de PURS Logistiques des autres acteurs humanitaires (OSC, PTF, privés etc.)	Moyens à disponibiliser avec le concours du Maire.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Fonds du gouvernement, Fonds du secteur privé, Ressources de la société civile, Ressources de la commune, Dons et legs	Création d'un fond d'aide aux urgences
h. Ressources externes	
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Plaidoyer auprès des PTF pour la sollicitation des ressources, Organiser des tables rondes des bailleurs

i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	**Partenaires /Participants**	**Rapportage (Qui ?)**
Evaluation rapide post-catastrophes à partir du constat des afflux des déplacés et/ou des attaques (24 heures)	Commune, ANPC, Action Sociale/CNAR, Santé, WASH, FDS, CRT.	Maire
Collecte des données pour le ciblage des besoins spécifiques des PDI, des réfugiés et populations hôtes	Commune, ANPC, Action Sociale/ CNAR, Agriculture, Santé, WASH, FDS, CRT.	Maire

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Feux de végétation/Incendies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales.	
b. **Objectifs pour 700 ménages et infrastructures socio-collectives**	
Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; Aménager les voies d'accès alternatives Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	**Activités**
Maire	Assure la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	**Activités**
ANPC, CSP, FDS Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, la mairie, Chefferie traditionnelle, Organisations villageoises, SNU, ONGs/OSC.	Assurer le secours et sauvetage ; Collecter, analyser et diffuser les données ; Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	**Activités**
Mairie, ANPC, Action Sociale, Santé, agriculture, travaux publics/Pistes rurales, Environnement, CRT, OSC, …	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
Logistique de la mairie Logistique du groupement de la gendarmerie et de la police Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC Logistique des différentes Directions Régionales. Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.

g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	Création de fonds d'aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora,	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	**Partenaires /Participants**	**Rapportage**
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Commune, ANPC, Action sociale, Environnement Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la commune, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Commune, DP, ANPC, Action sociale, ANAMET, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir Inondations, Débordement de la crise du Sahel et Feux de végétation/Incendies.

N^{O}	Intitulés	Inondations	Débordement de la crise du sahel	Feux de végétation/Incendie	TOTAL
1	**Préparation**	206687300	3413600	3 449 375	**213 550 275**
2	**Réponse**	20 515 000	23 730 000	902 500	**45 147 500**
3	**Relèvement**	1181000	100 000 000	14 180 000	**115 361 000**
TOTAL		**228 383 300**	**127 143 600**	**18 531 875**	**374 058 775**

Le coût total du Plan de Contingence 2024-2026 de la commune Oti2 s'élève à **trois cent soixante-quatorze millions cinquante-huit mille sept cent soixante-quinze (374 058 775) FCFA.**

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.

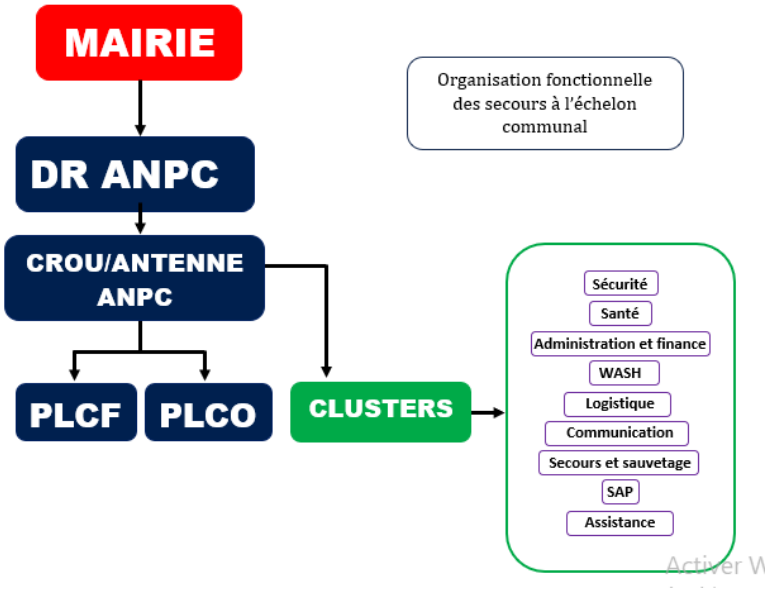

Figure 4 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, les tempêtes/ vents violents, les sécheresses, Incendies/ Feu de végétation, Débordement de la crise du Sahel, Epidémie/Epizootie/Epiphytie, Conflits intercommunautaires etc. L'analyse des données desdits aléas collectées auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux appropriés de la commune s'avère nécessaire. Ce plan est dynamique et sera actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : l'assis consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, … à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux Inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	**ACTIVITES DE PREPARATION**					
1.1	Faire l'état des lieux des ouvrages d'assainissement	Ressource humaine, ressource financière,		Ressource humaine, ressource financière,	2 Technicien (Génie civile et Assainissement) *5*35000	Assainissement
1.2	Entretien des ouvrages d'assainissement et équipements	Ressource humaine, ressource financière,		Ressource financière	10 ouvriers*5 jours*7000f; Achat de petits outillages (Pèles, houe, brouette, bottes, gants) =Forfait 400000f	Assainissement
1.3	Aménagement des voies d'accès	Ressource humaine, ressource financière,			200 000 000 20 millions par KM*10	Pistes rurales
1.4	Construction des ouvrages d'assainissement	Ressource humaine, ressource financière,			PM	Assainissement, TP
1.5	Achat de médicaments et de solutés	Médicaments ; Solutés et consommable		Médicaments ; Solutés et consommables	Blessés = 100*10 000 ; déplaces=3 000*2*400	Santé
1.6	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection	Ressource humaine, ressource financière,	Ressource humaine	Ressource financière	Produit, matériels et équipements de désinfection=forfait 200000	Santé/Assainissement

1.7	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection dans les DPS	1Vehicule ; Carburant ; manutention ; magasin ; magasinier	1Vehicule ; magasin ; magasinier ; manutention	Carburant	Carburant=20*775	Santé/Assainissement
1.8	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires	2 Formateurs de niveau régional ;14 participants ;1 chauffeur ;1 véhicule ; une salle ; prise en charge ; vidéo projecteur ; 20l de carburant	2 Formateurs de niveau régional ;14 participants ;1 chauffeur ;1 véhicule ; une salle ; vidéo projecteur	Prise en charge location de salle et carburant	Formateurs=2*40 000*3 ; Chauffeurs=25 000*3 ; Carburant = 15500 ; Nombre de participants = 14*35 000*3+5 000 ; location de salle=30 000*3	Santé
1.9	3 Réunions de la plateforme locale RRC	6 cartons d'eau	6 cartons d'eau		27 000 (4500*6)	PLRRC
1.10	Mise à dispositions des poubelles et sacs poubelles				PM	ANPC Mango
1.11	Prépositionnement des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques …)				PM	ANPC, AS
1.12	Suivi de la mise en œuvre de la réglementation sur				PM	Mairie, ANPC, Urbanisme

	l'occupation du sol (sensibilisation, interdiction, sanction)					
1.13	Installation de 10 panneaux d'interdiction de construire dans les zones inondables	Panneaux, ciments, sable, graviers, véhicule, carburant, ressource humaine, main d'œuvre	Ressource humaine, véhicule, sable, graviers,	Panneaux, ciments, carburant, main d'œuvre	373 700 (Forfait de 30000 par panneau*10+ Main d'œuvre pour fixer 5000*10 + 2 paquets de ciments 8200+ carburant 20L *775)	Mairie, ANPC, Urbanisme, CRT
1.14	Prépositionnement des vivres et non vivres				PM	ANPC, AS
1.15	Prepositionnement du matériel d'intervention (gilets de sauvetage, pirogues, tentes, bâches à eau, blazers, EPI…)					ANPC, CSP
1.16	IEC (émissions radio)	Radio et ressources humaines	Ressources humaines	Radio	(150 0003 Emissions radiophoniques= 3*50 000)	PLRRC
1.17	IEC (5 sensibilisations de masse)	Voiture ; carburant ; ressources humaines ; matériels sonos ; chaises ; collation	Voiture ; ressources humaines	Carburant ; matériels sonos ; chaises ; collation	Carburant=104*775 ; Sonos=25 000*5 ; Location des Chaises = 100*100*5 ; Collation= 10 000*5	PLRRC
1.18	IEC (Confection et diffusion des Spots)	Journaliste ; techniciens radio ; radio communautaire	Journaliste ; techniciens radio ; radio communautaire	Frais de conception de spots, diffusion de spots	200 000 (Conception de spots=50 000 ; Diffusion de spots=500*100 passages*3 langues)	PLRRC

	Sous-Total I				**206 687 300**	
II	**ACTIVITES DE REPONSE**					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	Agents de santé ; Formation sanitaires ; médicaments ; Solutés et consommables	Agents de santé ; Formation sanitaires ; médicaments ; Solutés et consommables		-	Santé
2.2	Installation des postes de soins mobiles	Médicaments ; Solutés et consommable ; véhicule ;1chauffeur	2Agents de santé ; médicaments ; Solutés et consommable ; véhicule ;1chauffeur	Carburant et prise en charge des agents de santé et du chauffeurs	230 000 (Carburant (Forfait)=200L*775 ; Prise en charge des agents de santé (Forfait)=50 000 ; Prise en charge du chauffeur (Forfait)=25 000)	Santé
2.3	Approvisionnement en eau potable	Camions citernes ; Bâche à eau ; Carburant ; Chauffeur ; Technicien+ artisans réparateurs ; Pieces de rechanges pour pompe	Camions citernes ; Bâche à eau ; Chauffeur ; Technicien + artisans réparateurs	Carburant ; Pieces de rechanges pour pompe ; Prise en charges du chauffeur et technicien+ artisans réparateurs	Carburant (Forfait)=500L*775 ; Pieces de rechanges pour pompe (Forfait)=300 000 ; Prise en charges du chauffeur et technicien (Forfait)=150 000 ; prise en charge artisans réparateurs (Forfait)=100 000	Hydraulique, TDE, DRE

2.4	Distribution des comprimés de chlore				PM	Assainissement, ANPC, CRT
2.5	Désinfection des sites et habitations	Ressource humaine, ressource financière,	Ressource humaine	Ressource financière	200 000 (Produit, matériels et équipements de désinfection=forfait 200000)	Assainissement
2.6	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés				PM	Mairie, ANPC
2.7	Assistance en vivre et non vivre	Véhicule ; Carburant ; vivres et non vivres ; Equipes de distribution	Véhicule ; Equipes de distribution	Carburant ; vivres et non vivres ; Prise en charge de l'équipe de distribution	15 497 500 Carburant (Forfait)=500L*775 ; Vivres et non vivres (Forfait pour 222 ménages) = 15 000 000 ; Prise de l'équipe de distribution (Forfait)=110 000	ANPC, AS
2.8	Prise en charge psychosociale des victimes	Psychologue ; réunion de sensibilisation	Psychologue	Prise en charge du psychologue ; Budget sensibilisation	1 000 000 (Prise en charge du psychologue (Forfait)= 15*20 000 ; Budget sensibilisation (Forfait pour 7sites) =7*100 000)	AS, Santé
2.9	Prise en charge des cas de malnutrition	Un nutritionniste ; Aliment enrichi ;	Un nutritionniste ; Aliment enrichi ;	Prise en charge du nutritionniste	300 000 (Prise en charge du nutritionniste=20000*15)	Santé/Nutrition
2.10	Scolarisation des enfants déplacés	Kits scolaires ; matériels didactiques ; salle de classe ; ressources humaines	Kits scolaires ; matériels didactiques ; salle de classe ; ressources humaines	Kits scolaires ; matériels didactiques supplémentaires ;	2 350 000 (Kits scolaires (forfait pour 220) =220*10 000 ; matériels didactiques (forfait)= 30 000*5 écoles) ;	Education

	Sous-Total II				**20 515 000**	
III	**ACTIVITES DE RELEVEMENT**					
3.1	Entretien des ouvrages d'assainissement et équipements	Ressource humaine, ressource financière,		Ressource financière	750000 (10 ouvriers*5 jours*7000f ; Achat de petits outillages (Pèles, houe, brouette, bottes, gants) =Forfait 400000f)	Assainissement
3.2	Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable				PM	Hydraulique, DA, TDE
3.3	Surveillance de la qualité de l'eau	Ressource humaine, ressource financière,	Ressource humaine, ressource financière,	Carburant et prise en charge des agents de santé	215 500 (Carburant=20L*775 et prise en charge des agents de santé= 20 000*5* 2 Agents)	DA
3.4	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	Pulvérisateur ; Produits, Carburant ; Techniciens	Pulvérisateur ; Techniciens	Carburant ; prise en charge des techniciens	215 500 (Carburant=20L*775 et prise en charge des techniciens= 20 000*5* 2 Agents)	Santé/Assainissement
3.5	Appui aux sinistrés pour la relance des activités de productions	Terres cultivables ; matériels et équipements agricoles ; Géniteur ; construction des PTA (Poulailler Traditionnel améliorer) et BTA (Bergerie traditionnelle Améliorer), Intrants agricoles ; Techniciens	Terres cultivables ; Techniciens Agricoles	Matériels et équipements agricoles ; Géniteur ; construction des PTA (Poulailler Traditionnel améliorer) et BTA (Bergerie traditionnelle Améliorer), Intrants agricoles	PM	Mairie, Agriculture

		Agricoles				
3.6	Appui aux sinistrés pour la relance des AGR	Ressources humaines et financières		Ressources humaines et financières	PM	Mairie
3.7	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés				PM	TP, ANPC
	Sous-Total III				**1 181 000**	
TOTAL					**228 383 300**	
Coordination (5%)					**11 419 165**	
TOTAL GENERAL					**239 802 465**	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux Débordement de la crise du Sahel

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	**ACTIVITES DE PREPARATION**					
1.1	Achat de médicaments et de solutés	Médicaments ; Solutés et consommables		Médicaments ; Solutés et consommables	1 800 000 (Blessés = 60*10 000 ; déplaces (20%) =3 000*2*200)	Santé
1.2	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection dans les DPS	1Vehicule ; Carburant ; manutention ; magasin ; magasinier	1Vehicule ; Carburant ; manutention ; magasin ; magasinier	Carburant	15 500 (Carburant=20*775)	Santé
1.3	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires	2 Formateurs de niveau régional ;14 participants ;1 chauffeur ;1 véhicule ; une salle ; prise en charge ; vidéo projecteur ; 20l de carburant	2 Formateurs de niveau régional ;14 participants ;1 chauffeur ;1 véhicule ; une salle ; vidéo projecteur	Prise en charge ; location de salle et carburant	915 500 (Formateurs=2*40 000*3 ; Chauffeurs=25 000*3 ; Carburant = 15500 ; Nombre de participants = 14*35 000*3+5 000 ; location de salle=30 000*3)	Santé
1.4	Trois réunions de la plateforme locale RRC	6 cartons d'eau	6 cartons d'eau		27 000 (4500*6)	ANPC
1.5	IEC (émissions radio)	Radio et ressources humaines	Ressources humaines	Radio	150 000 (3Emissions radiophoniques= 3*50 000)	PLRRC

1.6	IEC (5 sensibilisations de masse)	Voiture ; carburant ; ressources humaines ; matériels sonos ; chaises ; collation	Voiture ; ressources humaines	Carburant ; matériels sonos ; chaises ; collation	305 600 (Carburant=104*775 ; Sonos=25 000*5 ; Location des Chaises = 100*100*5 ; Collation= 10 000*5)	PLRRC
1.7	IEC (Confection et diffusion des Spots)	Journaliste ; techniciens radio ; radio communautaire	Journaliste ; techniciens radio ; radio communautaire	Frais de conception de spots, diffusion de spots	200 000 (Conception de spots=50 000 ; Diffusion de spots=500*100 passages*3 langues)	PLRRC
	Sous-Total I				**3 413 600**	
II	**ACTIVITES DE REPONSE**					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	Agents de santé ; Formation sanitaires ; médicaments ; Solutés et consommables	Agents de santé ; Formation sanitaires ; médicaments ; Solutés et consommables		-	Santé
2.2	Evacuation des blessés	Ambulances fonctionnels, Ambulanciers ; carburant ; Brancard ; Agents de santé et médicament	Ambulance de la DP S ; Ambulances de la commune non fonctionnels, Ambulanciers ; Brancard ; Agents de santé et médicaments	Réparation et maintenance des ambulances ; carburant ;	2 387 500 (Réparation et maintenance (Forfait)=2 000 000 ; Carburant (Forfait)= 500L*775)	Santé, CSP
2.3	Enterrement digne des victimes	Corbillard ; Sacs mortuaires ; Manœuvres ;	Corbillard ; Sacs mortuaires ; Manœuvres ;	Carburants pour corbillard ; Prise en charges	527 500 (Prise en charges des manœuvres=15 000 par	Santé, Armée

		Agents de santé ; EPI ; Magistrats	Agents de santé ; EPI ; Magistrats	manœuvres	tombes*30 ; Carburant=100L*775)	
2.4	Installation des postes de soins mobiles	2 Agents de santé ; médicaments ; Solutés et consommable ; véhicule ;1chauffeur ; Carburant	2 Agents de santé ; médicaments ; Solutés et consommable ; véhicule ;1chauffeur ; Carburant	Carburant et prise en charge des agents de santé et du chauffeurs	230 000 (Carburant (Forfait)=200L*775 ; Prise en charge des agents de santé (Forfait)=50 000 ; Prise en charge du chauffeur (Forfait)=25 000)	Santé
2.5	Approvisionnement en eau potable	Camions citernes ; Bâche à eau ; Carburant ; Chauffeur ; Technicien + artisans réparateurs ; Pieces de rechanges pour pompe	Camions citernes ; Bâche à eau ; Chauffeur ; Technicien + artisans réparateurs	Carburant ; Pieces de rechanges pour pompe ; Prise en charges du chauffeur et technicien+ artisans réparateurs	937 500 Carburant (Forfait)=500L*775 ; Pieces de rechanges pour pompe (Forfait)=300 000 ; Prise en charges du chauffeur et technicien (Forfait)=150 000 ; prise en charge artisans réparateurs (Forfait)=100 000	Hydraulique, TDE, CSP
2.6	Distribution des comprimés de chlore				PM	Assainissement, ANPC, CRT
2.7	Assistance en vivre et non vivre	Véhicule ; Carburant ; vivres et non vivres ; Equipes de distribution	Véhicule ; Equipes de distribution	Carburant ; vivres et non vivres ; Prise en charge de l'équipe de distribution	15 497 500 (Carburant (Forfait)=500L*775 ; Vivres et non vivres (Forfait pour 222 ménages) = 15 000 000 ; Prise de l'équipe de	ANPC, AS, CRT

					distribution (Forfait)=110 000)	
2.8	Sécurisation des sites d'accueil				PM	FDS
2.9	Prise en charge psychosociale des victimes	Psychologue ; réunion de sensibilisation	Psychologue	Prise en charge du psychologue ; Budget sensibilisation	1 000 000 Prise en charge du psychologue (Forfait)= 15*20 000 ; Budget sensibilisation (Forfait pour 7sites) =7*100 000	AS
2.10	Prise en charge des cas de malnutrition	Un nutritionniste ; Aliment enrichi ;	Un nutritionniste ;	Aliment enrichi ; Prise en charge du nutritionniste	800 000 (Aliment enrichi (forfait) = 500 000 ; Prise en charge du nutritionniste=20000*15)	Santé
2.11	Scolarisation des enfants déplacés	Kits scolaires ; matériels didactiques ; salle de classe ; ressources humaines	Kits scolaires ; matériels didactiques ; salle de classe ; ressources humaines	Kits scolaires ; matériels didactiques supplémentaires ;	2 350 000 (Kits scolaires (forfait pour 220) =220*10 000 ; matériels didactiques (forfait)= 30 000*5 écoles)	Education
2.12	Assistance en matériels, abris et AME pour les refugies	Camions ; carburant ; ressources humaines ;	Camions ; ressources humaines	Carburant ; matériels pour abris et AME	PM	ANPC, AS

		matériels pour abris et AME				
2.13	Prise en compte de la scolarisation des enfants en situation de handicap	Personnels spécialisés ; matériels didactiques adaptés		Personnels spécialisés ; matériels didactiques adaptés	PM	Education
	Sous-Total II				**23 730 000**	
III	**ACTIVITES DE RELEVEMENT**					
3.1	Réhabilitation des infrastructures détériorés	Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; ressources financières		Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; ressources financières	10 000 000	ANPC
3.2	Reconstruction des infrastructures détruits	Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; ressources financières		Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; ressources financières	30 000 000	TP, ANPC
3.3	Appui à la réinstallation des populations déplacé dans leurs localités de provenances	Camions ; carburant ; ressources humaines et financières		Camions ; carburant ; ressources humaines et financières	20 000 000	AS, ANPC
3.4	Reprise de l'administration locale				PM	

3.5	Appui aux PDI et PDE pour la relance des activités de productions	Terres cultivables ; matériels et équipements agricoles ; Géniteur ; construction des PTA (Poulailler Traditionnel améliorer) et BTA (Bergerie traditionnelle Améliorer), Intrants agricoles ; Techniciens Agricoles	Terres cultivables ; Techniciens Agricoles	Matériels et équipements agricoles ; Géniteur ; construction des PTA (Poulailler Traditionnel améliorer) et BTA (Bergerie traditionnelle Améliorer), Intrants agricoles	15 000 000	Agriculture, Mairie
3.6	Appui aux PDI et PDE pour la relance des AGR	Ressources humaines et financières		Ressources humaines et financières	25 000 000	Mairie
	Sous-Total III				**100 000 000 -**	
TOTAL					**127 143 600**	
Coordination (5%)					**6 357 180**	
TOTAL GENERAL					**133 500 780**	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse à la Feux de végétation

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	**ACTIVITES DE PREPARATION**					
1.1	Sensibilisation de la population sur l'importance des pare-feu	02 Techniciens en environnement ; matériel logistique ; moyen financier ; matériel roulant ; carburant	01 Technicien en environnement ; matériel logistique ; matériels roulant	01 technicien ; moyen financier ; carburant	597 500	25000f*6pers*3jrs = 450 000f ; 100litres * 775= 77 500f ; chauf : 15 000f * 3=45000f; 25000f * 1 Tech =25000f
1.2	Emissions radiophoniques	02 Techniciens en environnement ; matériel logistique ; moyen financier	01 Technicien en environnement ; matériel logistique	01 technicien ; moyen financier	130 000	Matériel 35 000f * 3=105 000f ; 25000f * 1 Tech = 25000f
1.3	Suivi de la mise en œuvre des pare-feu et feux précoces	01 Techniciens en environnement ; matériel logistique ; moyen financier	01Techniciens en environnement ; matériel logistique;	Moyen financier	375 000	25000f *15jrs* 1 Tech =375 000f
1.4	Faire les pares-feux au niveau des édifices publics	01 Techniciens en environnement ; main d'œuvre ; matériel	Main d'œuvre ; matériel	01 technicien	375 000	25000f *15jrs* 1 Tech =375 000f

1.5	Reboisement	Plants ; 20 personnes ; moyen financier ; matériel ; moyen roulant ; carburant	Plants ; 5 personnes ; matériel ; moyen roulant;	Moyen financier ; 15personnes ; carburant	1 971 875	15 pers * 25000f * 5 jrs = 1 875 000f; 25litre * 5*775l = 96 875f
1.6	Réunion de la plateforme locale de réduction de risque de catastrophes				PM	
Sous-Total I					**3 449 375**	
II	**ACTIVITES DE REPONSE**					
2.1	Collecter, analyser et diffuser les données	Techniciens en environnement ; matériel logistique ; moyen financier ; matériel roulant	Techniciens en environnement ; matériel logistique ; matériel roulant	Moyen financier ; carburant	238 750	20000f*2pers*5cantons = 20 000f ; 10 litres * 5cantons * 775= 38 750f ;
2.2	Sensibiliser les personnes affectées sur les bonnes pratiques alimentaires ; d'hygiène et assainissement	05 Techniciens santé ; matériel logistique ; moyen financier ; matériel roulant	02 Techniciens santé ; matériel logistique ; matériel roulant	03 techniciens santé ; moyen financier ; carburant	588 750	20000f*2pers*5cantons = 20 000f ; 10 litres * 5cantons * 775= 38 750f ; collation forfait 10 000f/ cantons ; 20 000* 3techniciens *5 cants = 300000f
2.3	Sensibiliser la population sur l'importance du reboisement et des pare-feu	02 techniciens en environnement ; moyen financier ; matériel roulant	01 technicien en environnement ; moyen financier ; matériel roulant	01 technicien en environnement ; carburant	75 000	25 000f * 3 jrs = 75 000f
Sous-Total II					**902 500**	

III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Accompagnement des sinistrés en matériel de construction	Tôles ; pointes ; ciment	Tôles ; pointes	Ciment	8 400 000	10 Paquets 42 000f*200= 8 400 000
3.2	Assistance en vivre et non vivre	Céréales ; huiles ; savons ; seau ; nattes	Seaux ; savons ; nattes ; ustensiles de cuisine	Céréales ; huiles	5 780 000	50 kg de maïs *218 f* 200=2 180 000f; 4500f bidon d'huile de 5l *200= 900 000f ; 25 kg de riz 13500f*200per= 2 700 000f
Sous-Total III					**14 180 000**	
TOTAL					**18 531 875**	
Coordination (5%)					**926 594**	
TOTAL GENERAL					**19 458 469**	

Annexe 5 : Liste des associations et ONG humanitaires

N°	Structures	Responsables	Contacts
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			